

Grande-Bretagne

puissent obtenir lst. 1,000,000 par an, ce qui représente pour la population du pays moins de 6 pence par individu. Chaque comté bénéficierait de la somme obtenue sur son territoire.

Italie

Publications.

Croce Rossa Italiana Comitato centrale. Gli ordinamenti della associazione. *Statuto regolamento generale leggi, decreti ed atti internazionali che regolano l'opera della C. R. I.* Edizione 1920. — Rome, impr. Luzzatti, 1920. In-8, 193 p.

La Croix-Rouge italienne vient de réunir en un volume tous les textes et documents qui sont à la base de l'œuvre en Italie, depuis les lois et décrets de 1882 et 1884 qui ont conféré à la Société italienne la personnalité civile, jusqu'aux derniers actes législatifs ¹, celui du 14 décembre 1919 qui détermina les attributions de la Société en temps de paix comme en temps de guerre ², et le décret du 9 mai 1920 qui sanctionne les nouveaux statuts de la Croix-Rouge. Nous publierons prochainement ces derniers.

Les statuts sont complétés par un règlement général très développé, qui fixe jusque dans les détails le fonctionnement de tous les organes de la Société.

Sont également réunis dans ce recueil : la loi du 30 juin 1912 concernant la protection du nom et de l'insigne de la Croix-Rouge ³, d'autres documents relatifs aux fonctions et à l'assimilation du personnel de la Croix-Rouge appelé en service actif aux militaires de l'armée, enfin, après une notice brève, rédigée par la présidence sur les origines de la Croix-Rouge, d'une exacte documentation, le texte même, en français (les erreurs de traduction sont ainsi éliminées), des décisions de la Conférence de

¹ Voy. *Bulletin international* t. XLIII, 1912, p. 246.

² Voy. *Bulletin international* t. LI, 1920, p. 447.

³ Voy. *Bulletin international* t. XLIII, 1912, p. 307.

Italie

1863, des Conventions de Genève de 1864 et de 1906, des Conventions de la Haye de 1899 et de 1907 concernant les lois et coutumes de la guerre sur terre, et l'adaptation à la guerre maritime des principes des Conventions de Genève.

Enfin une dernière page est consacrée au Comité international de la Croix-Rouge, et rappelle les décisions de la Conférence de Carlsruhe en 1887 consacrant son existence et fixant les grandes lignes de son activité. Elle souligne l'indépendance absolue d'action et de jugement du Comité international qui ne dépend de personne.

Mexique

Don de la Croix-Rouge mexicaine pour les prisonniers en Sibérie.

A la date du 19 août, le Comité central de la Croix-Rouge mexicaine a fait remettre à M. Gustave Ador par sa déléguée à Genève, M^{me} de Rueda, une somme de 500 fr. pour venir en aide aux prisonniers de Sibérie.

La Croix-Rouge mexicaine et la guerre civile.

Le 18 mai 1920, la Croix-Rouge mexicaine a tenu une séance où il a été rendu compte de l'activité de ses ambulances au cours des derniers troubles. Le Dr Priani, chef général des ambulances a rendu au cours des luttes sanglantes d'inappréciables services à Puebla, San Marcos, Rinconada. Les troupes des deux partis commencèrent par manifester une hostilité absolue à la Croix-Rouge et à tous ses représentants, mais la brigade, sans se laisser décourager, continua à offrir ses services qui furent finalement acceptés avec gratitude.